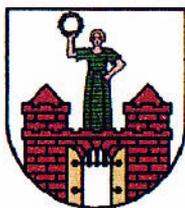


**Capitale régionale
de Magdebourg
(Allemagne)**



**Ville du Havre
(France)**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE DU HAVRE



Convention de Jumelage

Le 9 mai 2011, la ville du Havre (France) et la ville de Magdebourg (Allemagne) ont instauré un partenariat en vue de développer l'amitié entre les habitants de Magdebourg et du Havre et de renforcer les échanges culturels, sociaux et économiques et la coopération.

Cet accord s'inscrit dans l'histoire de l'amitié franco-allemande qui s'est développée depuis plus de soixante ans.

D'une part, la ville du Havre, représentée par son Maire, Edouard PHILIPPE, mandaté par une délibération du Conseil municipal en date du 2 mai 2011,

D'autre part, la ville de Magdebourg, représentée par son Maire, Lutz TRÜMPER, mandaté par une délibération du Conseil Municipal en date du 28 avril 2011

Ont décidé de signer une convention de jumelage, le 9 mai 2011, en l'Hôtel de Ville du Havre afin de poursuivre le développement de la coopération entre les deux villes déjà engagé depuis 2010.

Article 1 - Objet

L'objet de cette convention est d'officialiser un partenariat engagé depuis 2009 et de définir les projets à développer dans divers domaines :

- la culture, la jeunesse et le travail des jeunes à l'international
- les programmes d'échanges culturels, les événements sportifs et ce qui concerne la musique ou le théâtre
- la planification urbaine, l'efficacité énergétique, les réhabilitations d'immeubles et le développement durable)

Article 2 – Les actions du jumelage

Dans un esprit d'intérêt mutuel, les deux parties procéderont à des échanges et à la coopération selon les priorités suivantes :

Première priorité : Culture et Jeunesse, Travail des jeunes à l'international, et Camps d'été pour les jeunes.

Les services de la Ville du Havre travaillent à la mise en œuvre d'un échange entre jeunes Havrais et Magdebourgeois, avec l'association « Sans Détour » du Havre qui a une longue expérience dans ce domaine. Leur projet pourra être soutenu par l'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ). D'autres actions de ce type pourront être encouragées.

Deuxième priorité : Programmes d'échanges culturels, évènements sportifs, musique et théâtre.

Des échanges déjà engagés sur le chant (Chorale Entasis du Havre et Chorale de Magdebourg) seront poursuivis.

Diverses compagnies havraises de danse, théâtre ont déjà fait part de leur intérêt pour une coopération avec la ville de Magdebourg. La ville du Havre encouragera ces projets en soutenant les actions locales qui inciteront ces échanges.

Troisième priorité : Planification urbaine, efficacité énergétique urbaine, réhabilitations d'immeubles et développement urbain durable.

Un échange entre les services Urbanisme des deux villes a déjà eu lieu avec la rencontre entre le Directeur des études urbaines de la Ville du Havre et l'Adjoint au Maire chargé de l'Urbanisme. La Ville du Havre apportera ses connaissances notamment dans le domaine du Développement Durable avec l'Agenda 21 mis en place depuis 2006 au Havre.

Suite à la signature de la convention de jumelage, la ville de Magdebourg a l'intention toute particulière de renforcer les contacts déjà existants, d'encourager les projets et de consolider les démarches (voir annexe).

Article 3 – Entrée en vigueur de la présente convention

Cet acte entre en vigueur dès le jour de la signature.

Ce texte est rédigé en deux originaux, l'un en allemand, l'autre en français, chacun d'eux faisant foi de la langue du pays considéré.

Lutz TRÜMPER

Maire de Magdebourg

Fait au Havre, le 9 mai 2011

Edouard PHILIPPE

Maire du Havre

Annexe de l'article 2 de la convention de jumelage, principaux points concernant la ville de Magdebourg :

1. Les échanges scolaires, la collaboration entre les écoles, en particulier dans le domaine linguistique ; l'échange de stagiaires et un possible échange entre les deux conservatoires aboutissant à des concerts communs doivent être l'objectif de futurs projets concrets.

La rencontre des chœurs du Magdeburger Knabenchor et "Entasis" début mars 2011 à Magdebourg était l'un de ces projets embryonnaires. Le Magdeburger Knabenchor est invité à son tour à la fin du mois de mai 2011 au Havre.

2. La convention de jumelage doit aussi s'adresser aux entreprises et aux associations. De plus, des contacts ont déjà été formés entre la Chambre de Commerce et d'Industrie, des entreprises comme Enercon, le port de Magdebourg, l'université Otto-von-Guericke, L'Ecole Supérieure Stendhal de Magdebourg et différentes écoles de Magdebourg. Ils se réjouissent de ce partenariat.

Nous avons pu constater que beaucoup de partenaires se montraient optimistes et volontaires dans la création d'un jumelage entre Le Havre et Magdebourg.

3. Dans le domaine culturel et sportif, les artistes intéressés, les groupes et les théâtres doivent être soutenus pour la réalisation de projets. Ces projets sont par exemple, un camp d'été pour des jeunes, des rencontres sportives et la collaboration de troupes de théâtre ou bien de danseurs.

4. La collaboration dans le domaine du développement des villes et l'échange professionnel avec la société de réhabilitation et de construction de logements sociaux de Magdebourg doivent être poursuivis.